

COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2013

Le 26 mars 2013, le 26 mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie, Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire - M. CASELLA, M. GUINAULT, Mme GRANDJANIN, Mme VILLECOURT, M. BOURSE, Mme VERSTRAETE-de l'ESPINAY, M. CHASTAING, Mme BENKAROUNE, M. BONHOMME, Mme LARUE, Mme ESCHALIER, Mme CLATOT, M. MARTIN, Mme MOLLIERE, Mme HOUARD, M. DOUAY, Mme SELMI, Mme PARADOT, M. LAVALLEE formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme GAILLAC à M. CHASTAING, M. BOISSON à M. CASELLA, Mme ASSIER à Mme ESCHALIER, M. MIMOUNI à Mme GRANDJANIN, M. DUVAL à M. BOURSE, M. PRIGENT à M. le Maire, Melle BRACCIALI à M. GUINAULT.

Absents excusés : M. BAHU, M. DE ROSA.

Secrétaire de séance : M. BOURSE



1. FISCALITE DIRECTE LOCALE ó VOTE DES TAUX 2013

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, par 24 voix pour, 3 abstentions **a fixé** ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des trois contributions directes locales à appliquer pour l'année 2013 :

	Taux 2012 %	Bases prévisionnelles 2013	Taux 2013 %	Produit attendu
Taxe d'habitation	13,37	15 980 000	13,37	2 136 526
Taxe foncière (bâti)	15,06	10 167 000	15,06	1 531 150
Taxe foncière (non bâti)	71,42	57 800	71,42	41 281
Total				3 708 957

2. BUDGET PRIMITIF 2013 ó BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, par 24 voix pour, 3 abstentions **a adopté** le budget primitif 2013 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 515 931,51 ¤	8 515 931,51 ¤
Investissement	7 713 074,95 ¤	7 713 074,95 ¤
TOTAL	16 229 006,46 ¤	16 229 006,46 ¤

3. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, par 24 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre **a fixé** le montant de la redevance d'assainissement, à compter du 1^{er} juin 2013, à 0,89 euro par m³ d'eau consommé.

4. BUDGET PRIMITIF 2013 ó BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, par 26 voix pour, 1 abstention, **a adopté** le budget primitif 2013 du budget annexe « assainissement » :

- en section de fonctionnement : 383 995,42 ¤
- en section d'investissement : 2 066 727,88 ¤

5. SUBVENTIONS COMMUNALES 2013

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **a voté** les subventions aux associations et aux établissements publics pour l'année 2013.

6. REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR LE BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET DE LA COMMUNE 6 EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **a décidé** le remboursement par le service de l'assainissement au budget de la commune des dépenses de fonctionnement ci-après réparties forfaitairement :

- ✓ mise à disposition de personnel
- ✓ autres frais : fournitures de voirie, véhicule, fournitures administratives

7. DELEGATION A MONSIEUR LE MAIRE EN MATIERE DE PLACEMENT DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, par 26 voix pour, 1 abstention, **a donné délégation** à Monsieur le Maire en matière de placement de fonds pendant la durée du mandat. La décision prise par le Maire, dans le cadre de cette délégation, devra porter les mentions suivantes :

- l'origine des fonds
- le montant à placer
- la nature du produit souscrit
- la durée ou l'échéance maximale du placement

Monsieur le Maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la résiliation du placement ; et Monsieur le Maire tiendra informé le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

8. PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS VETERINAIRES DES CHATS ERRANTS

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **a décidé** de régler à l'association « l'École du Chat Libre du Parisis » la somme totale de 1 310 euros pour l'année 2012.

9. CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE/LA VAILLANTE

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

1 **o a approuvé** la convention entre la Commune, l'école de musique Christiane Rolland et l'association la Vaillante

2 **o a autorisé** Monsieur le Maire à signer ladite convention pour une durée de trois ans.

10. AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC L'ETOILE SPORTIVE ET LES ECUREUILS

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **a approuvé** les avenants aux conventions d'objectifs fixant pour l'année 2013 les subventions de fonctionnement attribuées à :

- ✓ L'Étoile sportive de Saint-Prix : 24 000 euros
- ✓ Les Ecoreuils : 23 000 euros

11. TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **a adopté** la modification du tableau des effectifs suivante avec effet au 1^{er} janvier 2013 :

Catégorie A **o** infirmier en soins généraux de classe normale

1 poste à temps complet

(au lieu d'un poste à temps complet en catégorie B **o** infirmier de classe normale)

12. CREATION D'EMPLOI SAISONNIER

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **a décidé** de créer 1 emploi saisonnier d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires du 8 avril 2013 au 14 avril 2013 inclus. Cet agent sera chargé du portage des repas à domicile.

13. RAPPORT PORTANT SUR LA SITUATION DES AGENTS ET PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **a approuvé** le rapport recensant les agents non titulaires éligibles au dispositif de titularisation et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ci-annexé.

14. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL & FORET ET LA COMMUNE POUR LA FOURNITURE DE PAPIER

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation, et à l'unanimité :

1. **a désigné** :
 - ✓ M. BOURSE, membre titulaire
 - ✓ Mme GRANDJANIN, membre suppléant
 représentants pour la commune de Saint-Prix.
2. **a approuvé** la convention de groupement de commandes pour la fourniture de papier entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Val & Forêt
3. **a autorisé** Monsieur le Maire à signer ladite convention de groupement de commandes

15. ACHAT PARCELLE AL 854 ET 856 (RUE DE L'ÏSER)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité

- 1 **ó a autorisé** Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des propriétés cadastrée AL 854 et 856, sises rue de l'Ïser pour un montant de 397 000 ¤.
- 2 **ó a donné pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette acquisition

16. DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DRAC ET DEPARTEMENT POUR RESTAURATION DE MOBILIER CLASSE

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, par 26 voix pour, 1 abstention, **a approuvé** la demande de subvention pour les travaux de conservation d'un coffre au trésor classé du XVIème siècle auprès de la Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC) et du Département du Val d'Oise.

17. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR « LIEU D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS » (LAEP)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- 1 **ó a approuvé** la convention d'objectifs et de financement « Lieu d'accueil enfants-parents » entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales
- 2 **ó a autorisé** Monsieur le Maire à signer ladite convention

18. REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL & FORET

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, par 24 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, **a approuvé** la répartition des sièges des communes membres de la Communauté d'Agglomération Val & Forêt au sein du Conseil communautaire, à compter du prochain renouvellement des Conseils municipaux, de la façon suivante :

- Ermont	10 sièges
- Eaubonne	9 sièges
- Saint-Leu-la-Forêt	6 sièges
- Le Plessis-Bouchard	4 sièges
- Saint-Prix	4 sièges
- Montlignon	3 sièges

19. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 6 EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

1 **ó a adopté** le principe des opérations suivantes par ordre de priorité :

- a) le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'objectif de rendre accessibles des services distants et le développement de l'administration électronique (création d'un réseau privé câblé en fibre optique - point 5 des catégories d'opération éligibles). Dans un objectif de développement durable et pour répondre aux obligations qu'ont les communes de mettre en place à l'horizon 2015 les outils nécessaires au développement de l'administration électronique permettant notamment la communication dématérialisée entre des services publics distants, la commune de Saint-Prix souhaite se doter d'un réseau privé câblé en fibre optique
- b) la création d'un columbarium (point 4 des catégories d'opération éligibles)

2 - Plans de financement :

- a) le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'objectif de rendre accessibles des services distants et le développement de l'administration électronique (création d'un réseau privé câblé en fibre optique - point 5 des catégories d'opération éligibles)
 Dépenses générales : 259 200,00 € H.T soit 310 003,20 € T.T.C
 Subventions escomptées : Etat - DETR 40% du montant H.T des travaux, soit 103 680€
 Part communale : 259 200,00 € - 103 680 € = 155 520 € HT
- b) la création du columbarium (point 4 des catégories d'opération éligibles)
 Dépenses générales : 44 048,00 € H.T soit 52 682,40 € T.T.C
 Subventions escomptées : Etat - DETR 40 % du montant des travaux HT soit 17 619,20€
 Part communale : 44 048,00 € - 17 619,20 € = 26 428,80 € H.T.

3 - La commune s'est engagée à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

20. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il a signé :

- 2013/018 Signature du contrat AXA art n° F10084412
 2013/019 Règlement facture contentieux Floury
 2013/020 Extension de la salle des mariages à Saint-Prix - Lot n° 1 - démolition - gros œuvre - plâtrerie
 2013/021 Extension de la salle des mariages à Saint-Prix - Lot n° 2 Serrurerie métallerie
 2013/022 Extension de la salle des mariages à Saint-Prix - Lot n° 3 Couverture
 2013/023 Extension de la salle des mariages à Saint-Prix - Lot n° 5 Electricité
 2013/024 Extension de la salle des mariages à Saint-Prix - Lot n° 7 Parquet bois
 2013/025 Extension de la salle des mariages à Saint-Prix - Lot n° 4 Staff
 2013/026 Avenant n° 5 au contrat d'assurance "risques statutaire"
 2013/027 Ecofinance - Convention de gestion du Fonds de Compensation pour la Valeur Ajoutée (FCTVA)
 2013/028 Ecofinance - Convention d'optimisation des prélèvements sociaux
 2013/029 Ecofinance - Convention de gestion de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.)
 2013/030 Ecofinance - Convention d'optimisation de la fiscalité locale
 2013/031 Ecofinance - Diagnostic fiscal des bases
 2013/032 Ecofinance - Convention d'optimisation des revenus du patrimoine phases 1 & 2

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Saint-Prix, le 3 avril 2013

Jean-Pierre ENJALBERT
 Maire de Saint-Prix
 Conseiller Général du Val d'Oise